

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 Septembre 2018 à 20 heures**

**Présents** : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, GIRARDOT Francis, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle, ROURE Solange, CHAREYRON Jeanine, PLANTIER Jean-Luc,

**Absents** : DESESTRES Philippe, NICOLAS Henri, PETITJEAN Cyriaque.

**Procuration** : LUPOVICI Catherine

**Secrétaire de séance** : ADRIEN Eliane

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

.....

**Défense extérieure contre l'incendie**

La DECI (Défense extérieure contre l'incendie) devient un service public relevant des pouvoirs de police du Maire. La commune doit effectuer tous les 2 ans le contrôle de tous ses points d'eau incendie. Afin d'assurer cette mission, M le Maire propose de confier la vérification des poteaux et bouches d'incendie (débit, pression, localisation...) à un prestataire.

Le conseil municipal donne son accord pour confier le contrôle des 25 hydrants de la commune à la société Service de Maintenance Matériel et Incendie pour un montant de 1 140.00 euros TTC.

**Convention entre la commune et le syndicat Mixte de gestion du PNR**

La convention, d'une durée de 5 ans, a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune et le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dans le cadre de la démarche de valorisation des géosites (accès, installation et entretien du mobilier, promotion, communication...)

Le site concerné sur la commune est le Château de Rochebonne.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer cette convention.

**Convention fonds de concours entre la commune et la communauté de communes pour une extension de réseau**

M le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de raccordement au réseau public d'eau potable est formulée en vue d'un permis de construire à Crezenoux.

La parcelle concernée classée en zone constructible (zone U du PLU) doit bénéficier des réseaux (eau, assainissement, électricité) en bordure de propriété. Le réseau d'eau à proximité étant de trop faible diamètre il convient de réaliser une extension du réseau.

Le montant des travaux est estimé à 10.000 € HT. La communauté de communes en charge du réseau d'eau à ce jour, propose à la commune un cofinancement à parts égales du coût des travaux de cette extension par l'intermédiaire d'une convention de fonds de concours. Les travaux pourraient être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date de l'arrêté de permis de construire, sous réserve de l'ouverture du chantier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de fonds de concours.

## **Révision des tarifs de la convention « travaux de débroussaillage et travaux de déneigement »**

Les tarifs concernant les conventions de débroussaillage et de déneigement, n'ont pas été revus respectivement depuis 2014 et 2013. A la demande du prestataire (SMB Maçonnerie) le conseil municipal accepte de réévaluer le montant des prestations comme suit :

Travaux de débroussaillage :

- De 220.00 € HT le km à 225.00 € HT le km
- De 58.00 € HT l'heure à 60.00 € HT l'heure

Travaux de déneigement :

- De 62.00 € HT l'heure à 65.00 € HT l'heure

Cette réévaluation sera actée par la signature de nouvelles conventions.

## **Subvention sortie scolaire école élémentaire publique de Le Cheylard**

Sollicité par l'école élémentaire publique pour une participation de 5 € concernant un projet d'arts visuels, auquel participe un enfant originaire de notre commune, le conseil municipal décide d'octroyer cette somme.

## **Déplacement d'une borne incendie au quartier Sauveyre**

La parcelle AC 0706 située rue de Sauveyre est constructible (classée en zone U du PLU). Une borne incendie gêne l'accès depuis la départementale. A la demande de l'acquéreur, M le Maire propose au conseil municipal de déplacer cette borne incendie.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

Les travaux seront confiés à l'entreprise Christian FAURIE pour un montant de 1850.00 € HT soit 2220.00 € TTC.

## **Demande de subvention de l'Association des Hautes Boutières**

M le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention de l'association des Hautes Boutières (structure d'aide à la personne).

Conformément aux précédentes décisions concernant les demandes de subvention aux associations extérieures à la commune, le conseil ne donne pas suite à cette demande.

## **Remboursements de différentes commandes**

Divers achats effectués sur internet, ou dans des commerces n'acceptant pas le règlement par mandat administratif sont présentés au conseil pour remboursement aux élus :

- 1 corde de sécurité enfants pour les trajets école maternelle-cantine : 37.98 € à Francis Girardot
- 1 sonnette sans fil autonome pour l'école maternelle : 47.85 € à Eliane Adrien
- 1 abonnement OVH pour les ordinateurs Mairie : 70.28 € à Catherine Lupovici
- 1 mobile pour le surveillant de baignade : 24.90 € à Simon Chapus

Le conseil municipal approuve le remboursement de ces factures aux intéressés.

## **Informations diverses**

\*Réception de la totalité de la subvention allouée au titre de la DETR, concernant l'installation de la citerne de 30 m3 à la caserne des pompiers soit 2910.00 €.

\*Courrier de remerciements des restaurants du cœur pour la dotation allouée.

\*Courrier transmis à Orange par le député Hervé Saulignac, rappelant à l'opérateur de téléphonie mobile ses obligations de service universel

\*Achat de deux véhicules pour le service technique, un Nissan Navara et un Partner Peugeot pour un montant de 25 228.23 €

\*La Direction des Territoires nous informe que le département de l'Ardèche a été classé en niveau 1 sur une échelle de 0 à 6 du plan national anti-dissémination de la Dengue et du Chikungunya  
Notre commune n'est pas concernée par des traitements anti-dissémination.

\*M le Maire donne lecture de divers courriers reçus en mairie concernant :  
-des arbres dont la chute est jugée dangereuse au Suc de l'Eyre  
-l'implantation des points de collectes des déchets au stade et à Valamas

\*Lancement de la 4<sup>ème</sup> tranche d'éclairage public prévue au budget

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.